

2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du centre de gestion du Bas-Rhin	Adopté à l'unanimité
3. Personnel : Création d'un poste d'aide-soignant à temps plein à partir du 1 ^{er} janvier 2024	Adopté à l'unanimité
4. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
6. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13
Procuration : 1

Présents : 9

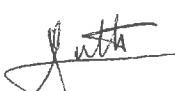

Absente et excusée : 1
Absentes: 3

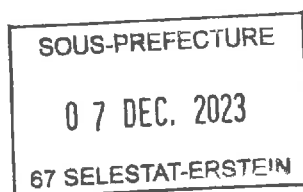
EXTRAIT DE DELIBERATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023, préalablement diffusé, est approuvé à l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance</p>  <p>Annick SUTTER</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
---	--



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13 Présents : 9 Absente et excusée : 1
Procuration : 1 Absentes: 3

PROJET DE DELIBERATION

2. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 67

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant que :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaire, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Assureur : GMF VIE ;
- Courtier : RELYENS SPS ;
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;
- Contrat en capitalisation ;
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;
- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge

DECIDE de s'assurer pour les garanties :

//CNRACL//

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- Risques garantis : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et

accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;
 - Conditions : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

//IRCANTEC//

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;
- Conditions : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

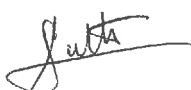

APPROUVE que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

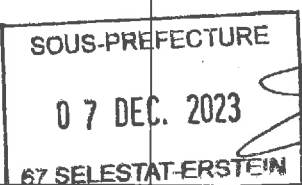
- Taux : 3%
- Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.
- Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).

AUTORISE le Président à signer la convention et les documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	--



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13
Procuration : 1

Présents : 9

Absente et excusée : 1
Absentes: 3

PROJET DE DELIBERATION

3. Personnel : création d'un poste d'aide-soignant à temps plein à partir du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Suite à la poursuite de disponibilité pour convenances personnelles d'une aide-soignante, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Il est proposé, au Conseil d'Administration, la création d'un emploi permanent d'aide-soignant à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.


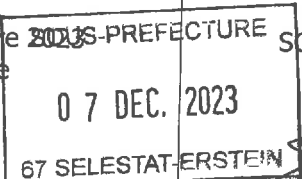

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'aide-soignant à temps complet en qualité de non titulaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER		Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	---	--

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13
Procuration : 1

Présents : 9

Absente et excusée : 1
Absentes: 3

PROJET DE DELIBERATION

4. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Suite aux recettes engendrées par les représentations de sa section théâtre en 2023, la chorale Ste Cécile de Scherwiller a souhaité faire un don de 1 500 € au profit de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 1 500 €

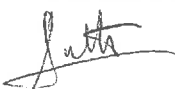
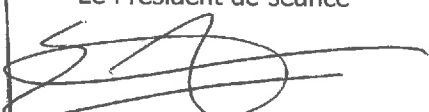
DECIDE l'intégration de la valeur du don d'un montant de 1 500 € au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à la chorale Ste Cécile de Scherwiller ;

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER	SOUS-PREFECTURE 07 DEC. 2023 67 SELESTAT-ERSTEIN	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	--	--

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13
Procuration : 1

Présents : 9

Absente et excusée : 1
Absentes : 3

PROJET DE DELIBERATION

5. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

M. DIETSCHE a souhaité faire un don de 200 € pour l'EHPAD

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 200 €

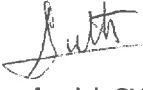

DECIDE l'intégration de la valeur du don d'un montant de 200 € au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à M. DIETSCHE ;

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de lui transmettre les remerciements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance</p> <p> Annick SUTTER</p>	<p>SOUS-PREFECTURE</p> <p>07 DEC. 2023</p> <p>67 SELESTAT-ERSTEIN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance</p> <p> Olivier SOHLER</p>
---	---	--

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 06 décembre 2023

Membres en exercice : 13
Procuration : 1

Présents : 9

Absente et excusée : 1
Absente: 3

PROJET DE DELIBERATION

6. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

La soirée « E Friejhohr fer unseri Sproch », qui a eu lieu le 14 avril 2023, a engendré une recette de 778,40 € au profit de l'EHPAD.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 juillet 2023 annonçant initialement un montant de 788,40 €

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation du don d'un montant de 778,40 €

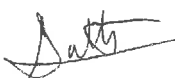
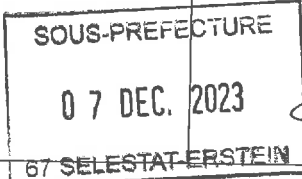

DECIDE l'intégration de la valeur du don d'un montant de 778,40 € au 7718

EXPRIME ses chaleureux remerciements à l'association « Les amis d'Odile » organisateur de cette soirée ;

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER		Pour extrait conforme SCHERWILLER le 07 décembre 2023 Le Président de séance  Olivier SOHLER
---	---	--